

# Coup d'œil sur l'hydronymie des petits cours d'eau ardennais

Michel Tamine

Président de la Société française d'onomastique

Archives nationales (France)

[michel.tamine@wanadoo.fr](mailto:michel.tamine@wanadoo.fr)

*Résumé* : Cet article s'inscrit dans le cadre d'un débat relatif à un domaine relativement peu exploré, celui de la microhydronymie. Les difficultés que soulève, sur le plan théorique, la définition du microhydronyme, plus délicate encore que celle du microtoponyme, ne doivent pas faire obstacle à l'étude linguistique des noms des cours d'eau secondaires, soumis dans la littérature à des appréciations diverses : alors que Paul Fabre, dans une recherche consacrée à l'affluence de la rive droite du Rhône, estime que les noms de petits cours d'eau ne sont ni très anciens ni très spécifiques, des travaux récents conduits en Belgique, en Suisse et en Allemagne aboutissent à des conclusions très différentes. La recherche réalisée dans le département français des Ardennes montre que les noms des cours d'eau secondaires de cette région peuvent renvoyer à des bases hydronymiques anciennes, et témoignent souvent d'une histoire riche et complexe, parfois délicate à restituer en raison de la rareté des formes anciennes et des altérations subies par ces hydronymes particuliers.

*Mots clés* : hydronymes et microhydronymes, microhydronymes ardennais, spécificité linguistique des microhydronymes, étude linguistique des microhydronymes

## **A glance at the hydronymy of small streams in the Ardennes region**

*Abstract*: This article is part of a debate on a relatively unexplored field, that of microhydronymy. The difficulties raised, on the theoretical level, by the definition of microhydronym, even more delicate than that of microtoponym, should not be an obstacle to the linguistic study of the names of secondary streams, submitted in literature to various appreciations. While Paul Fabre, in research devoted to the affluence of the right bank of the Rhone, considers that the names of small streams are neither very old nor very specific, recent works carried out in Belgium, Switzerland and Germany lead to very different conclusions. In France, research conducted in The Ardennes region show that the names of secondary streams in this region can refer to ancient hydronymic bases and often reflect a rich and complex history, sometimes tricky to piece together because of the scarcity of old forms along with various alterations suffered by these particular hydronyms.

*Key words*: hydronyms and microhydronyms, Ardennes region microhydronyms, linguistic specificity of microhydronyms, linguistic study of microhydronyms

## 1 INTRODUCTION

On constate actuellement un regain d'intérêt pour l'hydronymie, c'est-à-dire l'étude scientifique des noms de cours d'eau, et éventuellement, dans une mesure variable selon les auteurs, des réalités qui y sont associées, intérêt dont témoignent d'importantes publications intervenues récemment, par exemple celle du *Dictionnaire analytique des noms de rivières de Wallonie* de Jean Loicq, celle du *Deutsches Gewässernamenbuch* d'Albrecht Greule, ou encore les recherches conduites par Wulf Müller en Suisse romande. Il faut d'ailleurs rappeler que ces travaux révèlent bien des divergences, tant sur la définition des concepts fondamentaux que sur le périmètre et la nature des référents à prendre en considération. Ainsi, alors que Paul Lebel avait, dans son ouvrage fondateur de l'hydronymie française, défini un périmètre large, Jean Loicq exclut de son champ référentiel ce qu'il appelle les « sites ponctuels » constitués par les « étangs, marais, sources, gués, îles ou lieux-dits fluviaux, tourbillons, etc. <sup>1</sup> ». L'une des notions qui donne lieu aux appréciations les plus divergentes est peut-être celle de microhydronymie, conçue comme un corrélat de la microtoponymie. Cependant, alors que des critères définitoires relativement précis permettent de distinguer le microtoponyme du toponyme, en l'occurrence l'existence contemporaine ou historique d'habitat sur le site concerné, il est très difficile de trouver des critères permettant d'objectiver une distinction entre hydronyme et microhydronyme, la longueur du cours d'eau ne pouvant bien entendu relever que d'une décision aussi arbitraire qu'artificielle. Au-delà de cette difficulté, on peut observer des divergences considérables dans l'appréciation de l'intérêt linguistique, la spécificité et l'ancienneté de leurs dénominations. Or, même s'ils définissent des champs référentiels très différents, P. Lebel et J. Loicq accordent une même attention aux noms de cours d'eau mineurs, qui constituent ce qu'on peut aujourd'hui appeler des microhydronymes<sup>2</sup> ; en revanche, un autre grand spécialiste

1 Loicq 2014, p. 1.

2 Bien qu'il n'emploie pas le terme de *microhydronymie*, c'est bien cette notion que développe P. Lebel dans la présentation de sa « méthode » : « La toponymie a commencé par l'étude des noms de lieux habités et a été étendue progressivement à celle des lieux-dits cadastraux qui sont de beaucoup les plus nombreux. L'hydronymie a suivi

de l'hydronymie, Paul Fabre, qui a consacré sa thèse à l'étude de l'affluence hydronymique de la rive droite du Rhône, affirme que « l'étude de la microhydronymie par exemple nous a suffisamment montré que les noms des petits ruisseaux — nous ne parlons pas des noms génériques, qui ont l'âge de leur entrée dans le lexique — sont rarement bien vieux d'une part, et qu'ils sont, d'autre part, souvent empruntés à l'environnement microtoponymique <sup>3</sup>». C'est donc la spécificité hydronymique qui se trouve déniée à la dénomination des petits cours d'eau, position plus nettement proclamée encore, dans cet extrait d'article, dont le titre interpelle Paul Lebel : « On pourrait dire que cette microhydronymie n'est finalement pas autre chose que de la microtoponymie distribuée derrière des noms génériques signifiant eau <sup>4</sup>». Ce sont ces écarts d'appréciation qui nous ont incité à examiner cette question dans le département des Ardennes.

Comme la plupart des départements français, les Ardennes ne disposent d'aucun répertoire hydronymique exhaustif, en dépit de la qualité des ouvrages qui ont été consacrés à sa géographie, ou à tel ou tel cours d'eau important qui les traverse, en l'occurrence l'Aisne, la Meuse ou encore la Semoy, que nous excluons de notre corpus. À l'opposé, nous excluons également de notre champ d'observation les petits cours d'eau, ruisseaux, ruisselets ou fontaines qui tirent leur nom de celui d'une terre ou d'une parcelle qu'ils traversent, et qui représentent bien entendu, ici comme dans de nombreuses régions sans doute, une part non négligeable du corpus microhydronymique. Enfin, nous n'envisagerons pas les noms de cours d'eau étudiés dans le cadre de travaux récents, comme ceux de la Semoy, la Houille, étudiés par M. Loick dans son dictionnaire, ou ceux que nous avons eu l'occasion d'analyser dans des articles divers<sup>5</sup>.

---

une marche analogue : les noms propres attachés aux grandes rivières et aux fleuves ont été les premiers à susciter la curiosité. Beaucoup plus tard seulement, et d'une manière limitée, on a commencé à examiner les noms de ruisseaux et les appellatifs régionaux. Ce procédé peu rationnel a bien retardé les progrès de la recherche. » (Lebel 1956, p. 3).

3 Fabre 1987<sup>1</sup>, p. 56.

4 Fabre 1987<sup>2</sup>, p. 54.

5 Tamine 2007 et Tamine 2013.

## 2 HON, ÉLÉMENT HYDRONYMIQUE

Un premier critère permettant d'évaluer l'importance des noms de cours d'eau secondaires est sans doute celui de l'ancienneté de leurs attestations ; ces mentions interviennent le plus souvent dans la délimitation de domaines ou de bois, le ruisseau constituant, pour peu qu'il soit régulièrement alimenté en eau, une limite naturelle stable. Ainsi, on trouve mention, dans un acte de 1265, d'un ruisseau affluent de la Vrigne, qui intervient comme limite d'un bois nommé *Huonchasnoit*<sup>6</sup> : [...] *le bos de Huonchasnoit [...], tout ainsy comme il s'estent tres la voye de Juponssar jusques a la fontaine en Wahent et des la fontainne en Wahont en aval tout ainsy comme le ruissiaus court jusques la ou il chiet en la Vrigne*, 1265 (copie XIV<sup>e</sup> siècle)<sup>7</sup>. La Vrigne, rivière longue de 14 km, sert de limite entre les communes de Gespunsart (cant. de Nouzonville), (*Juponssar* dans l'acte de 1265) et La Grandville (cant. de Villers-Semeuse), donne partiellement son nom à celle de Vrigne-aux-Bois (cant. de Sedan-ouest), et rejoint la Meuse, rive droite (voir carte hydrologique des Ardennes), non sans avoir à nouveau contribué à la toponymie, puisque la commune qui se trouve à la confluence porte les noms simplement juxtaposés des deux cours d'eau : Vrigne-Meuse (cant. de Flize), formation relativement originale dans la toponymie française. Quant à la source du ruisseau qui rejoint la Vrigne, elle est qualifiée de fontaine de *Wahent* ou *Wahont* : la variation de la voyelle nasale finale manifeste la confusion ancienne et fréquente dans la région entre /ã/ et /õ/<sup>8</sup>. Or, ce ruisseau est si modeste qu'il est entièrement contenu dans une seule feuille cadastrale, à savoir la feuille A1 du plan de Cons-la-Grandville, nom qui était, en 1839, celui de la commune de La Grandville. Sur ce document, la source du ruisseau porte le nom de *Fontaine du Hon*, et le minuscule cours d'eau qui en est issu s'appelle *Ruisseau de la Fontaine du Hon*. En cherchant

6 Ce bois, dont une partie s'étend sur la commune de Gespunsart, est encore connu sous le nom de /yâteênwá/ (nous employons dans les transcriptions phonétiques l'alphabet Rousselot-Gilliéron, dit aussi « alphabet des dialectologues »).

7 Roland 1895, p. 384 : [Baudoin d'Orchimont, chevalier, sire de Cons et de Gernelle, règle les droits d'usage dont jouissent les bourgeois de Cons dans son bois de « Huonchasnoit »].

8 Bruneau 1913<sup>1</sup>, p. 273-278, n° 155 ; p. 279-280, n° 158 ; p. 306-307, n° 178.

bien, et en s'aidant d'une loupe, on le retrouve en pointillés sur la carte au 1/25000° de l'IGN, avec la mention : R<sup>su</sup> du Hon<sup>9</sup>. En dépit de sa relative rareté, le type hydronymique *Hon* n'est pas inconnu : P. Lebel l'a signalé, à la suite d'Auguste Vincent, dans le Nord, comme « ancien nom d'un cours d'eau qui se jette dans la Haine à Condé », et qui est attesté sous la forme *flument Hon* en 921. Il a donné lieu à des diminutifs appliqués à des affluents (*Honel*, *Honelle*), et s'est fixé comme toponyme pour dénommer une localité située sur la route de Bavai à Mons<sup>10</sup>. Quant à J. Loicq, il le mentionne également, et hésite, quant à son origine, entre deux étymons : a) un ancien *hūn-* « hauteur », d'origine scandinave, racine suggérée par Gamillscheg, et adoptée par Dauzat-Rostaing pour expliquer le toponyme<sup>11</sup> ; b) un « homonyme supposé », *\*hūn-* « endroit brunâtre > fangeux », racine proposée par Carnoy<sup>12</sup>. En ce qui concerne la situation ardennaise, précisons qu'aucune colline ou éminence ne se trouve à la source du ruisseau, ni dans ses environs immédiats. En revanche, la proximité du *Bois communal de Cons La Grand Ville*, que le ruisseau délimite au nord, suggérerait plutôt une zone humide, en raison de la mention complémentaire portée sur le plan lui-même, à savoir : « dit des Ways »<sup>13</sup>. On reconnaît dans ce complément la forme locale /wé/, qui correspond au fr. *gué*, mais qui a pu prendre, sur le plan sémantique, des valeurs élargies, notamment celles de « mare »<sup>14</sup> et de « marécage ». Il est difficile d'imaginer, en raison de la modestie du ruisseau, que ce nom ait pu être motivé par le sens qu'il possède en français ; en revanche, il est vraisemblable qu'il s'est appliqué, à l'origine, à des mares ou à des zones marécageuses<sup>15</sup>. Cette caractéristique pédologique se retrouve dans le premier élément du composé *Wahon*, dans lequel *wa-* n'est autre qu'une

9 Carte IGN30-09 ouest.

10 Lebel 1956, p. 332.

11 DR, p. 354b, s.v. *Hon-Hergies*.

12 Loicq 2014, p. 201, s.v. *Honnelle (l')*.

13 Plan cadastral de Cons-La-Grandville, 1839, feuille A1. Ce document est consultable en ligne.

14 ALCB 1966, t. I, carte 311 (LA MARE).

15 Voir Bruneau 1914, p. 459-460, n° 812, s.v. GUÉ, et en particulier cette remarque : « Le mot /wé/ est très répandu dans la toponymie : *Renwez*, *Régniowez*, *Martué* (*Martinwez*, *Florenville*, etc.). *Renwez*, *Régniowez* sont situés sur des ruisseaux sans importance, mais au milieu de marécages. » Par ailleurs, dans le parler des Hautes-

variante locale de /wé/ ; ainsi, /way/ a été relevé par Ch. Bruneau comme variante de /wé/ pour désigner une fontaine publique à Gespunsart, une mare à Escombres (auj. Escombres-et-le-Chesnois, cant. de Sedan-est)<sup>16</sup>, et J. Loicq signale de nombreuses attestations de *wa*, en particulier dans la Gaume, pour désigner soit un ruisseau, soit un abreuvoir, ou encore, dans le dérivé *Wayai*, une suite de fagnes<sup>17</sup>. On peut donc voir dans le nom de la fontaine de *Wahont* un composé formé de deux éléments dont le sens est très proche, ce qui en fait pratiquement une formation tautologique.

Les hydronymes se diffusant assez souvent par cheminement dans les vallées et pénétration dans une vallée voisine, comme le note P. Lebel<sup>18</sup>, fournissant ainsi l'image ce que J. Loicq qualifie d'« irradiation régionale »<sup>19</sup>, il est légitime de se demander si le type *Hon* présente d'autres occurrences ardennaises. Or, une charte de 1311, consacrée à délimitation de bois, à leur propriété et aux droits d'usage dans la région de Haybes (cant. de Fumay) fixe ainsi le périmètre du premier bois : *A sçavoir est ainsi que les dits bois se porte : Premier ainsi que la voye Bodial porte jusqu'à la voye de Chaulpet, poursuivant jusqu'au Bois Wirion, et poursuivant le sentier de Deville<sup>20</sup> qui va a Mezières, jusques aux bois de Manise<sup>21</sup>. Item une autre naye<sup>22</sup>, c'est a suivant tout le rieu de Morhon jusque au pied de l'Estache de Morhon et le sentier qui monte sus jusque a la voie du mont de Héés, [...], 1311 (copie de 1880)<sup>23</sup>. Dans cet extrait, l'hydronyme *rieu de Morhon* retient bien entendu l'attention : d'une part, parce que la forme du générique *rieu*, insolite dans la région, témoigne d'une influence picarde, d'autre part parce que *Morhon* présente un *-h-* interne qui autorise*

---

Rivières, le verbe /wéy/ littéralement « guéer » signifie « patauger, marcher dans l'eau qui passe au-dessus des chaussures. » (enquête 2016).

16 Bruneau, *ibid.*

17 Loicq 2014, p. 377, s.v. *Waya* (rs de -).

18 Lebel 1956, p. 331-332.

19 Loicq 2014, p. 51.

20 Deville (cant. de Monthermé).

21 Auj. Les Manises, écart habité de Fumay et Revin.

22 Dans le nord du département des Ardennes, d'expression wallonne, *naye* désigne une limite, qui peut entre autres être matérialisée par un chemin, en particulier dans une coupe de bois. Sur ce terme, voir Tamine 1998, p. 241-243.

23 Cf. *Revue historique ardennaise*, t. 1, 1894, p. 65 : [Gilles, chevalier, sire de Haybes, s'accorde avec ses bourgeois de Haybes au sujet de la propriété et de l'usage des bois].

une segmentation en *mor-hon*, et excluant par conséquent qu'on puisse interpréter la voyelle finale comme suffixe. Ce ruisseau n'a pas disparu : il figure sur le plan cadastral levé en 1824, sur la feuille B5, sous le nom de Ruisseau de Mouron<sup>24</sup>, sépare les *Bois communaux d'Haibes* (B5) et les *Bois a Mr le Comte de Maldeghem* (B3), et s'écoule vers le nord. Dans ces conditions, il semble possible de rapprocher le premier élément de certaines des formes regroupées par Lebel sous l'entrée \**Morum* (pluriel \**mora*) « marais », formes d'où procède *le Petit-Morin* (Marne, Seine-et-Marne), et auxquelles se rattachent les attestations *Morain* 1252, *Morin* 1278 désignant des marais de Saint-Gond<sup>25</sup>. Dans les Ardennes, un ruisseau affluent de la Vrigne porte le nom de *Moraimont*<sup>26</sup>, qui doit procéder de la même famille. On serait alors en présence d'une formation strictement parallèle à la précédente, associant deux éléments qui appartiennent au même spectre sémantique.

Enfin, une dernière forme mérite également d'être mentionnée : on la trouve dans les *Notes historiques sur Haybes*, manuscrit rédigé en 1855 par l'abbé Deneaux, dont le Fichier toponymique ardennais, conservé aux archives départementales des Ardennes, a recueilli plusieurs extraits ; l'un d'eux évoque les cinq sections qui composent le territoire communal, et présente ainsi la deuxième : « La deuxième dite Moraipré, Malavisée et le Long Terne, bornée à l'E. par le ruisseau du fond de Chaumont et celui de Chéry, de là par la naye qui sépare Hargnies de Haybes jusqu'à la fontaine au Bruhon, au S. par le fossé qui sépare les asseinces des Heez de Haybes et par la limite entre les bois de la Commune et ceux du Seigneur, à l'O. par le chemin d'entre les Marchandises, Marion Noury et les Jets et suivant la limite de la Secherieu jusqu'au ruisseau du fond de Morhon et de là en descendant toujours à l'O. jusqu'à la Meuse, au N. par la Meuse ». Ce passage évoque, comme on le voit, le ruisseau de Morhon sous une forme un peu différente, mais il indique également la présence d'une « fontaine », c'est-à-dire là encore d'une source, dite « au

24 Le -o- de la syllabe initiale a subi une fermeture conforme à la phonétique régionale (cf. Bruneau 1913<sup>1</sup>, p. 247-248, n° 134).

25 Lebel 1956, p. 223-224, n° 410. Notons également que l'afr. connaît les noms *more* f., « marécage », *moree* « id. », et *moure* « tourbière », signalés par le *FEW* VI, 564b, s.v. *mōr* (ags) « marais ».

26 Bruneau 1913<sup>2</sup>, p. 92.

Bruhon », composé dans lequel on retrouve l'élément *-hon*. Cependant, l'identification est en l'occurrence moins bien assurée que pour les deux précédents cas ; en effet, un rapport d'experts constituant une pièce du procès opposant la commune de Haybes au comte de Maldeghem en 1863, évoque un partage intervenu en 1602 évoque des pièces de bois « [...] lesquelles commencent a la voie de Monthermé au dessus des bois le Belhomme, le Fouillage, le bois Banné et autres allant jusqu'aux fossés de l'assence, suivant iceux jusqu'a la Fontaine de Brehon en allant a la place a Mairin, [...] » si la variation Bruhon-Brehon peut s'expliquer dans le cadre d'alternances phonétiques régionales régulières<sup>27</sup>, le plan cadastral propose une remotivation plus insolite, en dénommant le cours d'eau : Ruisseau de la fontaine aux Bairons<sup>28</sup>. Si l'on se réfère aux affinités sémantiques rencontrées plus haut, il n'est pas interdit de voir dans *Bru-* une variante de *Brou, Breu*, formes issues du moyen néerl. *broec* « marécage »<sup>29</sup>, dont l'implantation est particulièrement dense dans le nord de la France<sup>30</sup> et en Wallonie.

### 3 LA RANCE

L'analyse des formes qui précèdent montre d'une part que si les noms de petits cours d'eau envisagés constituent bien des syntagmes dont l'élément initial est un lexème générique à valeur hydronymique (*rieu, fontaine*), les compléments déterminatifs de ces génériques consistent en composés dont les éléments eux-mêmes possèdent une spécificité hydronymique, et ne sont pas des microtoponymes empruntés aux noms des parcelles traversées par les ruisseaux, ce qui nous conduit à poser un constat très différent de celui qu'a pu faire P. Fabre pour l'affluence du Rhône. D'autre part, cette analyse met en évidence l'importance des phénomènes de composition dans la formation des hydronymes. Nous avons eu l'occasion, lors du XVIII<sup>e</sup> colloque d'onomastique qui s'est tenu à Toulouse en janvier

27 Dans les parlers de la vallée de la Meuse, *femelle* se dit /fumèl/ ; cf. Bruneau 1913<sup>2</sup>, p. 180-181, n° 86.

28 Cadastre 1824, Tableau d'assemblage.

29 *FEW* XV, 1, 301b, s.v. *broec* (mndl.) « marécage ».

30 Cf. Tamine 2014, p. 103.

2018<sup>31</sup>, de proposer une communication consacrée à l'étude des rapports qu'entretiennent les hydronymes et les oronymes. Il nous avait alors paru intéressant d'examiner un cas particulier de composition, associant, pour dénommer une localité située à la source d'un cours d'eau, l'élément *somme*, issu du latin *summus* « le plus élevé » et le nom du cours d'eau concerné<sup>32</sup>. Parmi les toponymes ardennais relevant de cette typologie, *Sommerance* dénomme une localité située à la source de la Rance (voir carte hydrologique des Ardennes), dans le canton de Grandpré<sup>33</sup>. Même si nous ne disposons pas d'attestations très lointaines pour le nom de celle-ci<sup>34</sup>, son ancienneté est assurée par celle du premier élément et la contemporanéité de cette formation avec les autres du corpus. Or, la Rance, qui naît dans le village, se dirige vers l'ouest, et se jette dans l'Aire, affluent rive droite de l'Aisne, après un cours de 2,5 km seulement. Se pose alors la question de l'étymologie du nom, qui en dépit de la modestie du cours d'eau, représente un type hydronymique, et possède des homonymes en France, permettant éventuellement de raisonner par analogie. Il convient d'exclure immédiatement les occurrences pour lesquelles P. Lebel a établi qu'elles résultaient d'une déglutination, à savoir la Rance (Cantal, *Alrancia* 1301) et le Rance (Aveyron, *Alsanza* au Moyen âge)<sup>35</sup>. Peut-on alors envisager un rapprochement avec la Rance, fleuve côtier des Côtes-d'Armor (av. 1990, Côtes-du-Nord), pour le nom duquel Dauzat (et *al.*) envisage d'abord, d'après Holder, un rattachement à la racine celtique *ring-* « bruit strident », avant d'imputer toutes les Rance,

31 Ce colloque, organisé par la Société française d'onomastique en partenariat avec le laboratoire CLLE-ERSS UMR 5263 de l'université Jean-Jaurès et le Congrès permanent de la langue occitane, a bénéficié du soutien de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et de l'Office public pour la langue occitane ; il s'est déroulé du 17 au 19 janvier 2018, et avait pour thème : « Circulations linguistiques : les catégories dénominatives et leurs relations en onomastique ». La publication des actes est prévue pour fin 2019.

32 Il existe une bonne trentaine de toponymes de ce type, dont une vingtaine dans l'ancienne région Champagne-Ardenne (départ. des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Aube), et une dizaine dans les départements voisins de l'Aisne et de la Meuse.

33 Sur l'histoire de cette localité, voir Guelliot 2004, t. VIII, p. 80-83, s.v. *Sommerance*.

34 La mention la plus ancienne figure dans un pouillé de la province de Reims : *Capellania de Sommerance*, av. 1312 (Longnon 1908, p. 36).

35 Lebel 1956, p. 61, n° 140.

sauf celle des Ardennes, à un « type italique *ranc-*, var. de *racc-* », racine onomatopéique<sup>36</sup>, ce qui nous ramène, du point de vue de la motivation, à proximité de la proposition précédente ? Il paraît bien difficile de retenir une telle hypothèse pour un si modeste cours d'eau, *a fortiori* celle qui lui imputerait un « bruit strident » ! Il apparaît, dans ces conditions, peut-être plus opportun de le rapprocher de Rancennes, nom d'une commune du cant. de Givet, à proximité de la Belgique, sur le territoire de laquelle naît le minuscule Ruisseau de Rancennes, qui s'écoule vers le nord pour rejoindre immédiatement la Meuse<sup>37</sup>. Mais *Rancenne* est également un hydronyme, dénommant un ruisseau qui coule à Graide et à Bièvre, en Belgique, pour lequel nous disposons d'une attestation de 770-779 (transmise par une copie du XIII<sup>e</sup>) : *Cransinam*, et pour lequel a été proposé l'étymon germ. \**hramusa* « ail », faisant par conséquent de la Rancenne un « ruisseau aux aulx ». Proposée initialement par Carnoy<sup>38</sup>, cette étymologie a été rappelée par Herbillon<sup>39</sup>, et finalement reprise par J. Loicq<sup>40</sup>. On pourrait donc voir, dans la forme simple, un nom de végétal ayant pris très tôt une dimension hydronymique, en raison de l'abondance de ce végétal éponyme sur les rives des ruisseaux qu'il a fini par dénommer. En l'absence de formes anciennes, cette proposition, fondée sur l'analogie et l'implantation géographique des formes nous paraît être la plus pertinente.

#### 4 IDE/AIDIN, BASE HYDRONYMIQUE

Parmi les toponymes ardennais relevant de la même configuration syntaxique que *Sommerance*, *Semide* se présente sous une forme un peu différente, qui s'explique aisément par des caractéristiques phonétiques dialectales : placée devant nasale articulée, la voyelle -o- est passée à /v/, évolution régionalement régulière<sup>41</sup>, d'où *Soumide*, 1322<sup>42</sup>. Enfin, situé

36 DENRMF, p. 75b, s.v. *Rance*.

37 Cf. Cadastre de Rancennes, 1823, Tableau d'assemblage.

38 Carnoy 1939-1940, t. II, p. 479, s.v. *Rance*.

39 Herbillon 1986, p. 132.

40 Loicq 2014, p. 297-298.

41 Bruneau 1913<sup>1</sup>, p. 252-253, n° 140.

42 TCR IV, p. 136. Le document a été transmis par une copie du XI<sup>v</sup><sup>e</sup> siècle.

en syllabe prétonique, /v/ s'est amui après être passé à /œ/<sup>43</sup>, d'où la prononciation actuelle /smīd/. La localité est assise dans le canton de Machault, à la limite du département de la Marne<sup>44</sup>, et le tableau d'assemblage du plan cadastral, exécuté en 1819, montre un ruisseau naissant au sud du village, et se dirigeant vers la commune voisine de Contreuve, avec pour nom : Ruisseau des Daims. Cette dénomination résulte d'une pittoresque remotivation du nom originel, à savoir : *Aidin*. Il s'agit en fait d'une petite rivière, longue d'une douzaine de kilomètres, qui se jette dans l'Aisne sous le village de Falaise (voir carte hydrologique des Ardennes). Or, la forme *Aidin* a été interprétée par P. Lebel, entre autres, comme la marque du cas régime, dans le cadre d'une flexion qui a concerné, en ancien français, des noms féminins, qu'il s'agisse d'anthroponymes (*Eve-Evain*, etc.), d'hydronymes dénommant en général de petits cours d'eau (*Orne-Ornain*, etc.), ou encore de substantifs désignant des personnes (*nonne-nonain*, *pute-putain*, etc.). Ces alternances ont longtemps été attribuées à l'influence de langues germaniques, gotique ou westique pour Lebel<sup>45</sup>, ancien francique pour d'autres auteurs. Mais cette importante question de morphologie historique a fait l'objet, en 2009, d'un réexamen complet et approfondi par Martina Pitz, au terme duquel elle établit que « l'influence germanique n'intervient absolument pas dans la genèse de la déclinaison romane en *-ōne* et en *-āne* qui doit être bien antérieure à l'émergence de l'empire franc : [...] les nombreux hydronymes préromains qui suivent ce mode de déclinaison montrent bien que le modèle était présent dans certains registres de la langue.<sup>46</sup> » Elle formule par ailleurs cette hypothèse essentielle : « Il nous semble donc possible que la juxtaposition bien connue des formes *Charle* et *Charlon*, *Hue* et *Huon*, *Eve* et *Evain*, etc., au cas régime de l'ancien français [...] corresponde en réalité à deux anciennes formes au cas oblique roman qui prolongeraient de manière tout à fait régulière deux variantes du même anthroponymes, selon un

43 *Ibid.*, p. 256, remarque IV. On relève la graphie *Semmid* en 1440-1470 (« Terrier du comté de Rethelois », *Revue historique ardennaise*, t. V, 1898, p. 288).

44 Sur l'histoire de la localité, voir Guelliot 2004, t. VIII, p. 37-45.

45 Sur cette question, voir Lebel 1956, p. 196-197, et le relevé très riche des formes en *-ain*, p. 259-264, n° 557.

46 Pitz 2009, p. 192.

usage tout à fait répandu durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge [...].<sup>47</sup>» Ce que Martina Pitz dit des anthroponymes vaut aussi, bien entendu, pour les hydronymes, et s'applique par conséquent à l'alternance *-ide-Aidin*. Or, il se trouve que *-ide-* n'intervient pas seulement comme second élément du composé *Semide* ; doté d'une existence autonome, il a dénommé une localité mentionnée dès 1126 dans une bulle du pape Honorius II : *In dioecesi remensi altaria hec : [...] de Seilis, de Ida, de Thelinâ*<sup>48</sup> et l'une des dernières mentions qu'on possède de la localité figure, sous la forme *Yde* dans le *Terrier du comté de Rethelois* (1440-1470)<sup>49</sup>. L'auteur de la note historique dont sont extraites ces informations, le docteur Vincent, précise que « L'emplacement même n'en est pas déterminé avec précision : on sait seulement que Ide était voisin du ruisseau d'Aidin, et que son territoire confinait à ceux de Vouziers, de Sainte-Marie, de la Come et de Falaise. » Cet emplacement a pu être précisé par l'historien de la région, O. Guelliot, qui le situe dans la partie nord-ouest de Savigny-sur-Aisne<sup>50</sup>. Or, Guelliot, qui était également bon toponymiste<sup>51</sup>, et qui avait suivi les enseignements de Longnon, remarque d'abord que « Le nom *Ida* est, comme celui de beaucoup de rivières, d'origine pré-celtique ; il y a une rivière du même nom en Hongrie, au sud-ouest des Carpates.<sup>52</sup>», information qu'il complète par ailleurs : « Comme la plupart des noms de rivières, celui d'*Ide*, *Ida* est fort ancien et peut-être pré-celtique. Il y avait des montagnes de ce nom, *Ida*, en Crète et en Phrygie.<sup>53</sup>» La place nous manque ici pour entrer dans une discussion étymologique qui demanderait de longs développements, mais on peut cependant noter que la racine « *ai-dh, i-dh-*, nas. *i-n-dh-* » identifiée par Pokorny avec le sens de "brennen, leuchten"<sup>54</sup>, pourrait être formellement adéquate et

47 *Id.*, p. 187.

48 *Revue historique ardennaise*, t. I, 1894, p. 202. Ce document impute, à tort, la bulle à Honorius III.

49 *Revue historique ardennaise*, t. V, 1898, p. 288.

50 Guelliot 2004, t. VIII, p. 25, 26-27.

51 Voir Chaurand 2008.

52 Guelliot 1997, t. I, p. 11, s.v. *Aidin*.

53 Guelliot 2004, t. VIII, p. 26, s.v. *Savigny*.

54 Pokorny, *IEW*, t. II, p. 11-12.

sémantiquement pertinente dans la mesure où les acceptions indiquées peuvent concerner des montagnes aussi bien que des cours d'eau.

Une relation est assez probable entre *Ide* et le nom d'une modeste source, la Fontaine de la Hydeuse, qui sourd à Buzancy, dans le bois de la Folie, et se dirige vers l'ouest en passant par le sud de la localité : la feuille E1 du plan cadastral (1834) montre qu'elle traverse la Route royale de Vouziers à Stenay au *Pont de la Hydeuse*, puis se divise en deux branches dans un lieu-dit auquel elle a transmis son nom (*La Hydeuse*), l'une donnant lieu à une Fontaine de la Hydeuse, qui doit représenter ici une borne fontaine, et qui s'écoule vers l'ouest en alimentant plusieurs abreuvoirs, l'autre filant vers le sud en longeant la route de Verpel. Les deux portent le même nom : Ruisseau de la Hydeuse.

Une autre relation peut être postulée entre *Aidin* et la fontaine d'*Aidimont*, dont le nom figure dans un document du XVII<sup>e</sup> siècle, visant là encore, à délimiter un bois : *Le petit Hamillon, contenant environ 100 arpents sur le ban de Nouzon, royé d'un coté les habitants dudit lieu, lissant le ruz d'Esparu et jusqu'à la fontaine d'Aidimont à Roche futtée, boutissant par haut les habitans d'Eslemont et par bas aux prés*, 16 mai 1642<sup>55</sup>. Le cadastre « napoléonien » livre, comme toujours, de précieuses informations : celui de Nouzon (auj. Nouzonville), réalisé en 1835, montre dans son tableau d'assemblage, que le *Ruisseau de Nédimont* sert de limite entre les communes de Nouzon et Neufmanil<sup>56</sup>, et qu'il délimite aussi, sur sa rive gauche, le « Bois royal » appelé : *Les Virus et Nédimont*. On remarque que le nom de la source a vu sa voyelle initiale renforcée par l'agglutination d'un *n*- prosthétique, issu de la préposition latine *in* ou française *en*, phénomène fréquent dans la toponymie régionale<sup>57</sup>. Mais ce *n*- initial a lui-même subi un autre avatar, puisque le ruisseau prend le nom de *Maidimont* sur la carte « Charleville » l'Atlas de Vendol<sup>58</sup> ; s'il ne s'agit pas d'une erreur de lecture — ce qu'on ne saurait exclure totalement —, cette variation peut s'expliquer par une assimilation régressive exercée par le *m*- de *mont*.

55 Fichier toponymique ardennais, d'après les Papiers de justice de Château-Regnault.

56 À noter que sur le Tableau d'assemblage de Neufmanil (1830), le ruisseau est dit de *Naidimont*.

57 Bruneau 1913<sup>1</sup>, p. 446-447, n° 279.

58 Bruneau 1913<sup>2</sup>, p. 92.

Comme on le voit, les types hydronymiques *Ide* et *Aidin* ne sont pas isolés dans les Ardennes, et s'inscrivent dans le cadre d'une diffusion, voire d'une « irradiation », régionale. L'histoire des hydronymes conduit inévitablement à prendre en considération des racines lointaines, que l'on qualifie souvent de « bases », parfois de « thèmes », et auxquelles le raisonnement par analogie constitue une voie d'accès privilégiée, parfois la seule. Plusieurs d'entre elles sont présentes dans les Ardennes, attachées aux noms des cours d'eau les plus importants. Mais elles peuvent concerner également des rivières plus modestes.

## 5 BASE HYDRONYMIQUE AB-, AV-

### 5.1 La *Vaux*

La base AB-, AV- constitue, selon G. Taverdet, une « racine hydronymique très connue », qu'il a identifiée, par exemple, dans les noms d'*Avosnes* en Côte-d'Or<sup>59</sup>, ou d'*Avaise* en Saône-et-Loire<sup>60</sup>. Dès 1957, G. Deslandes, l'un des auteurs du *DENRMF*, étudiant des toponymes comme *Avene*, *Avesne(s)*, *Avoine* fixés sur des sites peu compatibles avec une culture fourragère, indiquait, sur la base d'attestations anciennes comme *Avisinae*, *Avisinas* VIII<sup>e</sup> siècle : « La graphie \**Avisina* doit être décomposée en un thème pré-indo-européen \**av-*, à valeur oro-hydronymique, suivi des suffixes *-is* et *-ina*.<sup>61</sup> » Le *DENRMF* lui-même attribue à la « racine prélatine AV-, eau » les hydronymes *Averole* (Savoie), *Avière* (Vosges), *Avèze* (Gard, Hérault), *Avezon* (Ardèche), mais aussi : *Avance*, et le diminutif *Avançon* (Hautes-Alpes ; Lot-et-Garonne), groupe qu'il distingue d'ailleurs de plusieurs *Avon*, qui « paraissent représenter comme l'Avon, fl. d'Angleterre, le gaulois (et brittonique) \**abon*, rivière [Dottin] dér. de la rac. *ab-* eau », mais il souligne aussitôt que « souvent il est difficile de distinguer les deux racines »<sup>62</sup>. Cette partition semble inspirée par l'*IEW*, Pokorny distinguant les racines *ab-* "Wasser, Fluß"<sup>63</sup>, à laquelle il rattache

59 Taverdet 2015, p. 101, n° 40.

60 Taverdet 1983, p. 11, n° 22.

61 Deslandes 1957, p. 200.

62 *DENRMF*, p. 24-25.

63 *IEW*, p. 1.

le cymr. *afon*, le bret. *auon*, et *aū(e)*, *aūed-*, *aūer-* "benetzen, befeuchten, fließen"<sup>64</sup>, à laquelle il rattache le fr. *Avance*.

La Vaux est une petite rivière, longue de 35 km, qui prend source sur le territoire de Signy-l'Abbaye<sup>65</sup>, en un lieu remarquable sur lequel nous reviendrons, reçoit le Plumion au sud d'Inaumont, et se jette dans l'Aisne, rive droite, un peu en amont de Château-Porcien (voir carte hydrologique des Ardennes). Jacques Théret, qui en fait une belle description dans un ouvrage collectif sur l'hydrologie ardennaise<sup>66</sup>, rappelle que, en dépit de sa longueur modeste, elle suscita jadis une importante activité industrielle, et qu'on imagina utiliser son cours pour creuser un canal reliant l'Aisne à la Meuse, qui fut finalement réalisé grâce à la Bar. Nous disposons de nombreuses attestations anciennes du nom de la Vaux, remontant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et qui montrent que, très tôt, il a subi l'attraction graphique du nom du veau en ancien français<sup>67</sup> : *Terram quoque de villanis, sicut rivus de Moyssencel per Giveron descendit in Veel usque ad villanulas sine nulla retentio eisdem fratribus libere in perpetuum possidendam recognovisicut habetur in carta domini Willelmi Remensis archiepiscopi, 1205-1206*<sup>68</sup>. Mais la remotivation est plus nette encore dans les textes où le nom a été « retraduit » et apparaît sous la forme du latin : *vitulus*, et où le cours d'eau est tantôt qualifié de *torrens*, tantôt de *fluvius*, éventuellement, d'ailleurs, dans le même acte : [...] *quod domus Signiaci alteria de Wasigniis et de Harbiniis ex una dumtaxat parte torrentis qui dicitur Vitulus in omnibus commodis et redditibus possideret cum censu et pratis et terris quas ibi tenebat Sanctus Nichasius, alteram partem torrentis scilicet versus Justinas Sancto Nichasio retinente, 1172-1173*<sup>69</sup> ; [...] *concessit ut domus Signiaci cum altaribus supranominatis integre et absolute possideat quecumque ad ipsa alteria pertinent, ex utraque parte fluvii Vituli in censu, videlicet in pratis, in terris*

64 IEW, p. 78.

65 Signy-l'Abbaye, qui doit son nom à une ancienne abbaye cistercienne fondée en 1135, est un chef-lieu de canton du 1<sup>er</sup> arrondissement (Charleville-Mézières).

66 Théret 2010a, p. 206-211.

67 La forme *veel* est attestée dès la 1<sup>ère</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Cf. FEW XIV, 544a, s.v. *vitellus*.

68 Cart. Signy, acte 287 [Gui, seigneur de Sery, notifie l'accord fait entre lui et l'église de Signy, devant arbitres dans la cour de Reims].

69 Cart. Saint-Nicaise, acte n° 60, p. 238 [Henri, archevêque de Reims, fait savoir le nouvel arrangement conclu entre l'église de Saint-Nicaise et la maison de Signy].

*cultis et incultis sed et omnem reclamationem de Oillono Prato omnemque retroquerelam ex toto remisit [...], 1172-1173*<sup>70</sup>. La confusion, au moins graphique, se confirme par la suite, comme l'atteste cette phrase extraite d'une enquête de 1400 (transmise par une transcription du xv<sup>e</sup>) : [...] *c'est assavoir une piece [de bois] assise emprès la riviere de Veau*<sup>71</sup>, et finit par imposer le genre masculin dans le nom de la rivière : *Item, un autre bois en Warannez, contenant environ quatre sextiers, tenant a la vielz riviere et sur le vielz Veau*, 1459<sup>72</sup>. Le nom de la Vaux a été peu commenté, sans doute parce qu'il s'agit d'une rivière modeste, et parce qu'il apparaissait logique d'y voir un descendant du lat. *vallis*, d'autant plus que l'afr. *vau* était du genre féminin, comme l'étymon ; ainsi, J. Loicq remarque : « L'usage de *val*, arch. *vau*, w. *vau*, *vâ* (lat. *vallis* f.) et de ses dér. pour désigner la cours d'eau qui y coule est banal », et il ajoute à titre comparatif, après avoir évoqué des hydronymes wallons : « cf. en France, proches de la R[égion] W[allonnie], les deux riv. *Vaux*, resp. affl. dr. de l'Aisne près Rethel [Ard] [...] »<sup>73</sup>. Cependant, l'une des toutes premières attestations du nom de la Vaux ne concerne pas la rivière elle-même, mais une localité disparue, qui existait sur l'actuel territoire de Signy-l'Abbaye, et à laquelle elle avait transmis son nom : *ad Sanctum Petrum super Avam, terras a Blihardo, milite de Turro sexaginta solidis emptas cum medietate molendini*, 1169<sup>74</sup>, dont la forme moderne est Saint-Pierre-sur-Vaux. Le souvenir de cette localité subsiste dans trois lieux-dits cadastraux (cadastre de 1826), à savoir *La Côte Saint-Pierre* (A<sub>1</sub>), *Le grand Saint-Pierre* (I<sub>2</sub>), *Le petit Saint-Pierre* (id.), ces deux derniers étant situés sur la rive gauche de la Vaux. À l'évidence, la forme *Avam* invite à rechercher un autre étymon qu'un banal descendant de *vallis*. Or, la Vaux prend sa source dans un site remarquable, à savoir

70 *Ibid.*

71 *DCP*, acte n° CCXXIII, p. 224 [Enquête faite par Jean d'Ay, commissaire du duc d'Orléans, sur les revenus du comté de Porcien].

72 *DCP*, acte n° CCXXXVI, p. 320 [Aveu et dénombrement du comté de Porcien par Antoine de Croy]. Le bois en question se trouve sur le territoire de Taizy (cant. de Château-Porcien), localité qui se trouve à proximité de la confluence de la Vaux et de l'Aisne. *La vielz riviere* et *le vielz Veau* désignent vraisemblablement des bras morts de ces cours d'eau.

73 Loicq 2014, p. 362a, s.v. *Vau*.

74 Cart. Saint-Nicaise, acte n° 57, p. 234 [Bulle du pape Alexandre III confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Nicaise].

la *Fosse Bleue*, qu'on appelle également la *Fosse à Vaux*<sup>75</sup>, et qui constitue l'un de ces entonnoirs caractéristiques de la région de Signy-l'Abbaye, et qui, selon Guelliot, « se remplissent sans apport d'eau apparent » et où l'on peut observer « des ruisseaux qui disparaissent dans des gouffres pour revenir à la surface souvent assez loin »<sup>76</sup>. Dès lors, il ne paraît pas absurde de postuler la présence de la racine AB-, AV- dans le nom de la Vaux ; en analysant *Avosnes* en Côte-d'Or, G. Taverdet suggérerait de comparer cette forme « avec les *avens* du Massif Central, qui sont d'abord des trous qui recueillent les eaux »<sup>77</sup>. Cette configuration correspond exactement à celle de la source de la Vaux. On peut alors envisager d'y voir une formation prototypique comme \**ab-avo*, avec un suffixe dont les valeurs et les fonctions sont bien identifiées en hydronymie<sup>78</sup>. Très tôt est intervenue à l'initiale une déglutination qui a isolé l'élément *vau*, favorisée par la l'attaction paronymique exercée par le nom de l'animal.

## 5.2 La Vence

Le nom d'une autre rivière, la *Vence*, /vās/ pourrait bien procéder de la même racine. Elle prend sa source sur le territoire d'une commune à laquelle elle a transmis son nom : Launois-sur-Vence, et se jette dans la Meuse à Mohon, auj. quartier de Charleville-Mézières, après un cours de 32 km (voir carte hydrologique des Ardennes). Comme la Vaux, elle a grandement contribué à la richesse industrielle et au développement économique de la vallée qu'elle a modelée<sup>79</sup>. La plus ancienne attestation qu'on en possède date de 1162 ou 1163 : [...] *in territorio de Mohom infra metas subscriptas, a fluvio scilicet Vensa usque ad Alnetum* [...] <sup>80</sup>. Elle intervient alors dans la délimitation de propriétés cédées à l'abbaye

75 Cf. plan cadastral de Signy-l'Abbaye, 1826, feuille C2.

76 Guelliot 1931, p. 31.

77 Taverdet 2015, p. 101, n° 40.

78 Loicq 2014, p. 81.

79 Voir Théret 2010b, p. 232-237.

80 *Cart. Laval-Dieu*, p. 52 [Gilbert d'Orchimont cède à l'abbaye de Laval-Dieu ce qu'il possède à Mohon].

de Laval-Dieu<sup>81</sup>, mais comme la Vaux, elle a, par la suite, grandement contribué à la richesse industrielle et au développement économique de la vallée qu'elle a modelée<sup>82</sup>, et les attestations ultérieures évoquent la présence de plusieurs moulins : *Encores avons-nous octroyé et octroyons audits hommes et femmes de Mohon qu'ils peuvent faire ung pont parmi la ryviere de Venze de la foulerie jusques a la chaussée dessoubz*, 1360<sup>83</sup> ; *item, le tier d'une place assise on ban et terroir dudit Pierepont sur la riviere de Vanze, en laquelle soloit avoir deux molins, c'est assavoir ung a pict et l'autre a choisel*, 1441<sup>84</sup> ; *c'est à savoir le moulin appelé communément le moulin de Saint Ponce sur le cours de la rivière de Vanze, comme il se contient et comporte, consistant en batimens, maison et étable, cours et sault d'eau sur ladite rivière*, 1677<sup>85</sup>. Le nom de la Vence demeure très discret dans les ouvrages d'hydronymie, en particulier ceux de Lebel et de Loicq, où il ne fait l'objet d'aucun commentaire ; peut-être en raison de l'absence de formes anciennes présentant l'initiale *av-*. Pourtant, il ne fait guère de doute, à nos yeux, que s'impose le rattachement à cette base. En effet, comme dans le nom de la Vaux, est intervenue très tôt une déglutination, qui a détaché le *a-* initial, compris comme élément de l'article féminin, phénomène relativement fréquent<sup>86</sup>. Si l'on restitue cette voyelle, le nom s'inscrit parfaitement dans une séquence du type *\*av-ant-ia*, dans laquelle la racine *\*av-* se trouverait associée au morphème *-ant-* et au suff. *-ia*, structure que l'on retrouve dans de nombreux hydronymes en *-ance* (*Armanche, Aumance, Aurance, Dranse*, etc.). En outre, le nom se trouve réintégré dans un paradigme où l'on trouve *Avance, Avançon* ; le *DENRMF* qui a consacré un article à ces hydronymes, comme nous l'indiquions *supra*, y inclut en outre les variantes *Vance* et *Vanson*, non localisées, et

81 Laval-Dieu : abbaye de Prémontrés fondée en 1128, située à la confluence de la Meuse et de la Semoy, à Monthermé.

82 Voir Théret 2010b, p. 232-237.

83 Charte d'affranchissement de Mohon, publiée dans la *Revue historique ardennaise*, t. III, 1898, p. 123. Texte collationné par H. Lacaille, d'après l'acte des Archives nationales J 767.

84 *TCR III*, p. 206 [Aveu et dénombrement d'Olivier de Launois, pour ce qu'il possède en la seigneurie de Jandun]. Pierrepont se trouvait sur le terroir de Launois.

85 *Revue historique ardennaise*, t. XVIII, 1911, p. 285.

86 Cf. Lebel 1956, p. 60-61, n° 140, et Loicq, 2014, qui signale des exemples wallons, par exemple dans le nom de la *Lue*, p. 235b, et dans celui de la *Wire*, p. 382b.

qu'on retrouve à leur rang alphabétique, avec renvoi à *Avance*<sup>87</sup>. Mais on trouve également une entrée *Vence*, nom désignant un torrent des Hautes-Alpes, attribué à *Aventia* sur la base d'une forme *Avensa* 1298, et auquel les auteurs associent dubitativement *Vence*, affluent de l'Isère, et « rs. Ardennes, aff. r. g. Meuse. »<sup>88</sup> On notera, au passage, que dès 1948, P. Fouché avait proposé de rattacher à « de plus anciens *Avence*, *Avanson*, etc. » les « mots du type *Vence* (Drôme), *Vanson* (Isère), etc. »<sup>89</sup>.

## 6 CONCLUSION

Il ressort de cette incursion dans la microhydronymie ardennaise que les noms de « petits cours d'eau » peuvent se révéler d'une grande richesse, tant sur le plan historique que sur le plan linguistique. Les quelques exemples présentés ici, parmi beaucoup d'autres possibles, fournissent une illustration de cette richesse, et montrent que ces noms peuvent intervenir dans différents types de composition, ou constituer des dérivés construits à partir de racines appartenant aux couches linguistiques les plus archaïques ; même dans les syntagmes dénommant de tout petits ruisseaux, constitués par un nom générique, qui appartient au lexique général, et un élément qui le spécifie, ce dernier est le plus souvent un hydronyme à part entière, c'est-à-dire un nom propre dont la seule fonction originelle consiste dans la désignation de ces cours d'eau, à l'exclusion de toute application microtoponymique antérieure, ce qui n'exclut évidemment pas qu'ils puissent eux-mêmes devenir ensuite éponymes de lieux-dits qui les environnent.

## Bibliographie

ALCB = Bourcelot H. 1966-2012. *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, 4 vol., (t. I : *Le temps, la terre*, 1966 ; t. II : *Les plantes domestiques*, 1969 ; t. III : *Les plantes sauvages, les animaux domestiques*, 1978), Paris : CNRS ; t. IV mis au point et publié par

87 DENRMF, p. 93b.

88 DENRMF, p. 94b.

89 Fouché 1948, p. 24-25.

- Tamine M., *Animaux sauvages – Activités humaines*, 2012, Paris, CTHS – Langres : Éditions Dominique Guéniot.
- Ardennes à fleur d'eau (Les)*. 2010. Ouvrage collectif. Charleville-Mézières : Éditions Terres Ardennaises.
- Bruneau Ch. 1913<sup>1</sup>. *Étude phonétique des patois d'Ardenne*. Paris : H. Champion.
- . 1913<sup>2</sup>. *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne*. Paris : H. Champion.
- . 1914, 1926. *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, 2 vol. Paris : H. Champion.
- Carnoy A. 1939-1940. *Dictionnaire étymologique du nom des communes de Belgique, y compris l'étymologie des principaux noms de hameaux et de rivières*, 2 vol., (t. 1 : A-K, 1939 ; t. 2 : L-Z, 1940). Louvain : Éditions Universitas.
- Cart. Laval-Dieu = Cartulaire de Laval-Dieu*, Arch. dép. des Ardennes, H. 493.
- Cart. Signy = Canut F. 1964. Le Cartulaire de l'Abbaye de Signy* (Thèse de l'École des Chartes, 4 vol. Arch. dép. des Ardennes).
- Cart. St-Nicaise = Cossé-Durlin J. 1991. Cartulaire de Saint-Nicaise de Reims (XIII<sup>e</sup> siècle)*. Paris : CNRS.
- Chaurand J. 2008. *Compte rendu du Dictionnaire historique de l'arrondissement de Vouziers*, d'Octave Guelliot. *Nouvelle Revue d'Onomastique* n° 49-50 : 276-281.
- Dauzat A., Rostaing Ch. 1963. *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*. Paris : Larousse. (Abréviation : DR).
- DCP = Robert G. 1935. *Documents relatifs au comté de Porcien (1134-1464)*. Monaco : Imprimerie de Monaco ; Paris : Auguste Picard.
- DENRMF = Dauzat A., Deslandes G., Rostaing Ch. 1982. *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*. Paris : Éditions Klincksieck.
- Deslandes G. 1957. *Avene, Avesne(s), Avoine... noms de lieux*. *Revue Internationale d'Onomastique* n° 9 : 181-200.
- Devos A., Dumenil C., Lejeune O., 2004: « Hydrologie – Eaux vives- eaux fortes, des eaux en partage ! ». Dans *Les Ardennes - une Géographie pour notre temps*, ouvrage collectif sous la direction de Bazin M., Charleville-Mézières : Éditions Terres Ardennaises : 40-50.

- Fabre P. 1980. *L'affluence hydronymique de la rive droite du Rhône – Essai de micro-hydronymie*. Montpellier : Centre d'Études occitanes.
- . 1987<sup>1</sup>. Sur quelques hydronymes et oronymes de la vallée du Cians : réflexions méthodologiques, *Agronymes – Mélanges de toponymie et de dialectologie, en hommage à Pierrette Dubuisson*. Dijon : ABDO : 51-58.
- . 1987<sup>2</sup>. Vous avez dit hydronyme, mon cher Lebel ?, *Nouvelle Revue d'Onomastique* n° 9-10 : 51-55.
- Fouché P. 1948. À propos du français *gave*. *Onomastica*, t. II : 17-28.
- Guelliot O. 1931, rééd. 1975. *Géographie traditionnelle et populaire du département des Ardennes*. Paris : Librairie Émile Nourry ; Paris : Librairie Guénégaud.
- . 1997-2007. *Dictionnaire historique de l'arrondissement de Vouziers*, édition mise au point par M. Sanzé et M. Tamine, 10 vol. Charleville-Mézières : Éditions Terres Ardennaises.
- Herbillon J. 1986. *Les noms de communes de Wallonie*. Bruxelles : Crédit communal de Belgique (*Histoire Pro Civitate*. Série in-8 ; 70).
- Lebel P. 1956. *Principes et méthodes d'hydronymie française*. Paris : Les Belles Lettres.
- Loicq J. 2014. *Les noms de rivières de la Wallonie, y compris les régions germanophones – Dictionnaire analytique et historique*. Louvain-Paris : Peeters.
- Longnon A. 1908. *Pouillés de la province de Reims*, 2 vol. Paris : Imprimerie Nationale.
- Müller W. 2016. Les hydronymes romans et les toponymes qui en sont dérivés : quelques spécimens. *Nouvelle Revue d'Onomastique* n° 58 : 93-104.
- Pitz M. 2009. Le type *Charles-Charlon* ou *Eve-Evain* en ancien français : vraiment un reflet du superstrat germanique ? *Nouvelle Revue d'Onomastique* n° 51 : 175-200.
- Roland Ch.-G. 1895, rééd. 1980. *Orchimont et ses fiefs*, 1<sup>ère</sup> édition : Anvers : Imp. Veuve De Backer ; rééd. Bruxelles : Éditions culture et civilisation.
- Tamine M. 1998 [paru en avril 1999]. Le vocabulaire toponymique de la limite : éléments d'un inventaire ardennais (1<sup>ère</sup> partie). *Nouvelle Revue d'Onomastique* n° 31-32 : 241-280.

- Tamine M. 2007. Toponymie et hydronymie dans le département des Ardennes, Actes du colloque *Espace dénommé, espace représenté – Géographie, cartographie, toponymie*. études réunies par J.-Ch. Herbin et M. Tamine. Valenciennes : Presses universitaires de Valenciennes : 359-390.
- . 2013. Le vocabulaire toponymique des zones marécageuses et des eaux dormantes en Champagne-Ardenne, in Actes du 135<sup>e</sup> Congrès des Sociétés historiques et scientifiques (*Paysages*) (Neuchâtel, 6-11 avril 2010), sous la dir. de D. Bouillon, *Analyse culturelle du paysage : penser le paysage*, éd. électronique, Paris, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques) : 65-98.
- . 2014, [paru en 2015]. Regards sur le toponyme Breuil. *Nouvelle Revue d'Onomastique* n° 56 : 101-136.
- Taverdet G. 1983. *Les noms de lieux de Bourgogne – La Saône et Loire*. Dijon : Centre régional de documentation pédagogique.
- . 2015. Les Noms de lieux de la Côte-d'Or. *Cahiers de la Société française d'Onomastique* n° 7 : 93-186.
- TCR = Saige G., Lacaille H., Labande L.-H., *Trésor des Chartres du Comté de Rethel*, Monaco, 5 vol., 1902-1916 (vol. I : 1902 ; vol. II : 1904 ; vol. III : 1911 ; vol. IV : 1916 ; vol. V : 1914).
- Théret J. 2010a. La Vaux. *Les Ardennes à fleur d'eau*, ouvrage collectif, Charleville-Mézières : Éditions Terres Ardennaises : 206-211.
- . 2010b. La Vence. *Les Ardennes à fleur d'eau*, ouvrage collectif, Charleville-Mézières : Éditions Terres Ardennaises : 232-237.

